

INVITATION

Le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN) est heureux de vous convier à son second entretien pratique en droit international privé qui aura lieu **mercredi 14 mai 2014, à 18h30 en amphi D** sur le thème :

« L'obtention des preuves en France et à l'étranger »

L'entretien sera suivi d'un cocktail.

La multiplication des contentieux privés à caractère international place les parties au litige face à une difficulté concrète : celle de l'obtention des preuves situées dans plusieurs Etats. Les différences profondes des systèmes juridiques en matière de preuve constituent un facteur complémentaire de complexité. Ce troisième entretien sera l'occasion d'évaluer les forces et les limites des instruments internationaux en la matière et de présenter les moyens de préserver les droits fondamentaux des parties au cours de la recherche des preuves.

Exposants : **Christophe Lapp**, *Avocat associé, ALTANA*
Pauline Dubarry, *Magistrat, Autorité centrale*

Discutant : **François de Bérard**, *Maître de conférences à l'Université Paris Ovest Nanterre La Défense*

Contacts :

CEDIN – Mme Stéphanie Millan, ingénieur d'études, cedin@u-paris10.fr – tel : 01 40 97 77 22

François de Bérard, maître de conférences en droit privé, coordinateur scientifique, deberardf@gmail.com

Les entretiens de droit et pratique du droit international privé du CEDIN

Dans un contexte économique et personnel globalisé, les praticiens du droit, quel que soit leur domaine de compétence, ont recours de plus en plus fréquemment aux règles du droit international privé. Ce développement des relations privées internationales lié à une confrontation des systèmes juridiques emporte un renouvellement des pratiques.

La diversité des règles applicables aux situations internationales conduisent désormais les individus et les acteurs économiques à définir eux-mêmes, pour plus de sécurité juridique et dans le respect de la loi applicable, les termes de leurs relations : qu'il s'agisse des relations familiales (couples, enfants, successions) ou plus généralement des rapports économiques, commerciaux ou sociaux.

Cette multiplication des pratiques en droit international s'étend jusqu'aux rapports procéduraux, pour lesquels se développent de véritables stratégies procédurales. Elle touche parfois aussi les rapports entre personnes privées et personnes publiques, notamment les États.

C'est dans ce contexte de renouveau que le CEDIN de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense patronne les entretiens de droit et pratique afin d'ouvrir aux praticiens et aux universitaires un lieu d'échanges libres et constructifs autour du droit international privé d'aujourd'hui et de demain.

Orienté autour de la rencontre entre théorie et pratique, le thème de ces manifestations, au rythme d'un entretien par trimestre, ont vocation à évoluer chaque année, en fonction des besoins et de l'actualité juridique.

En 2014, les premiers entretiens de droit et pratique du droit international privé ont porté sur le thème de l'anticipation matrimoniale avec le contrat pré-nuptial et sur la saisie des actifs d'États étrangers en France. Le dernier thème abordé portera sur l'anticipation successorale.